

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **LE 25 AOÛT 2025, À 19 H.**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DEMANDES VERBALES
4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1. Séance ordinaire du 14 juillet 2025
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1. Liste des chèques - approbation
 - 5.2. Directrice au Service de la culture et des loisirs - Karine Marois - permanence
 - 5.3. Technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme - remplacement - embauche
 - 5.4. Offre d'achat - partie du lot 6 529 778 - rue des Affaires
 - 5.5. Règlement d'emprunt numéro 1387-2025 - emprunt temporaire
 - 5.6. Bélanger Sauvé avocats - honoraires
6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Mise à niveau du poste de pompage sanitaire Notre-Dame - NDP-2025-09 - soumissions - adjudication
 - 6.2. Mise à niveau du poste de pompage sanitaire Notre-Dame - NDP-2025-09 - services professionnels - mandat
 - 6.3. Modernisation de la télémétrie aux débitmètres Gauthier et Firestone - Ville de Joliette - mandat
 - 6.4. Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales - volet 1 - octroi d'une aide financière - autorisation de signature
 - 6.5. Construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte et d'un bâtiment de service - NDP-2022-04 - Les Entreprises Philippe Denis inc. - recommandation de paiement
 - 6.6. Remplacement d'un ponceau sur la rue Patrick - NDP-2024-09 - Construction Moka inc. - recommandation de paiement
 - 6.7. Rénovation et agrandissement du garage municipal - NDP-2023-11 - Construction L. Morin inc. - recommandation de paiement
 - 6.8. Marquage de la chaussée - NDP-2025-02 - 9219-4463 Québec inc. (A1 Lignes Jaunes) - recommandation de paiement
 - 6.9. Semaine de la sécurité ferroviaire 2025 - demande d'appui
7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ENVIRONNEMENT
 - 7.1. Dérogation mineure numéro 2025-0298 (250, boulevard Antonio-Barrette)
 - 7.2. Dérogation mineure numéro 2025-0381 (lot 4 926 285)
 - 7.3. Étude de PIIA - construction d'un bâtiment et aménagement extérieur - boulevard Antonio-Barrette (lot 4 926 285)

7.4. Étude de PIIA - autoriser le tracé du prolongement de la rue des Abeilles - lots 6 486 998, 6 486 997, 6 487 001, 6 487 002 et sur une partie du lot 6 487 004

7.5. Étude de PIIA - construction d'un bâtiment et aménagement extérieur - 29, rue Gauthier Nord

7.6. Étude de PIIA - modification de l'affichage en vitrine et remplacement de l'affichage sur le bâtiment et d'un panonceau - 185-A, boulevard Antonio-Barrette

7.7. Adoption second projet - règlement numéro 1388-2025 modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024 aux fins de modifier les dispositions particulières aux piscines

7.8. Avis de motion - règlement numéro 1389-2025 retirant les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain des règlements de zonage 1362-2024 et sur les permis et certificats 1365-2024

7.9. Dépôt et adoption - règlement numéro 1389-2025 retirant les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain des règlements de zonage 1362-2024 et sur les permis et certificats 1365-2024

7.10. Avis de motion - règlement numéro 1390-2025 modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024

7.11. Dépôt et adoption - règlement numéro 1390-2025 modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024

7.12. Collecte de cèdres - Arbressence - demande de partenariat

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Moisson Lanaudière - contribution financière

8.2. Maison des jeunes du Grand Joliette - activité de financement - autorisation

8.3. DADGAD Communications numériques - Fondation Dominique Ducharme - prêt de local à titre gratuit

8.4. Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) - adhésion - renouvellement

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1. Hockey mineur - tarification 2025-2026

9.2. Patinage artistique - tarification 2025-2026

9.3. Association basketball Persévérance - tarification 2025-2026 - modification

9.4. Programmation aide-animateur 2025-2026 - bourse

9.5. Programmation de loisirs - automne 2025

9.6. Club de soccer Lanaudière Nord - inscriptions été 2025 - recommandation de paiement

9.7. Club de baseball mineur Lanaudière Nord - recommandation de paiement

9.8. Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation - sessions hiver et printemps 2025 - recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1. Remplacement des écrans numériques - mandat

10.2. Coopérative des producteurs du Marché public de Joliette - organisation d'un marché public à Notre-Dame-des-Prairies - autorisation

- 10.3.** Association professionnelle des diffuseurs de spectacles - RIDEAU - adhésion
- 10.4.** Association professionnelle des diffuseurs de spectacles - RIDEAU - nomination
- 10.5.** Mon Afrique en Lanaudière - Une journée en Afrique - demande de commandite

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

392-08-2025

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Il y a eu une période de questions.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. Séance ordinaire du 14 juillet 2025

393-08-2025

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2025 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. Liste des chèques - approbation

394-08-2025

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 15 juillet au 25 août 2025 inclusivement et totalisant une somme de 2 974 779,50 \$.

5.2. Directrice au Service de la culture et des loisirs - Karine Marois - permanence

395-08-2025

ATTENDU QUE, selon les termes des résolutions numéros 365-08-2024 et 527-11-2024, l'embauche de madame Karine Marois au poste de directrice du Service de la culture et des loisirs était soumise à une probation de douze mois;

ATTENDU la politique et la procédure d'appréciation du rendement du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin le 9 septembre 2025 et que madame Karine Marois a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Karine Marois obtienne sa permanence à compter du 9 septembre 2025 et qu'elle soit désignée comme directrice du Service de la culture et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de madame Karine Marois s'appliquent telles que prévues aux résolutions numéros 365-08-2024 et 527-11-2024.

5.3. Technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme - remplacement - embauche

396-08-2025

ATTENDU QUE la titulaire du poste de technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies bénéficiera d'un congé de maternité à compter du mois de septembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de technicien inspecteur ou technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme à titre de personne salariée remplaçante jusqu'au retour de la titulaire du poste;

ATTENDU la recommandation du 7 août 2025 de monsieur Guillaume Albert-Bouchard, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de madame Isabelle Roberge à titre de personne salariée remplaçante au poste de technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme à compter du 11 août 2025 et ce, jusqu'au retour de la titulaire du poste;

QUE le salaire soit fixé à l'échelon 1 de la classe 5 de la convention collective en vigueur.

QUE madame Isabelle Roberge soit désignée pour agir à titre :

- d'officier autorisée à l'application des règlements municipaux découlant de l'application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'officier autorisée à l'application des règlements municipaux découlant d'une compétence municipale prévue aux paragraphes 4, 5, 6, 7 et 8 du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- d'officier autorisée à l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des règlements qui en découlent;
- d'officier autorisée à la délivrance des permis et à l'inspection des terrains;

Le tout en conformité avec les dispositions du règlement numéro 622-1998 pourvoyant à la désignation des personnes dûment autorisées à émettre des constats d'infraction sur le territoire.

5.4. Offre d'achat - partie du lot 6 529 778 - rue des Affaires

397-08-2025

ATTENDU QUE l'entreprise 9547-1959 Québec inc. représentée par messieurs Danick Arbour, Vincent Archambault et Anthony Lefebvre ci-après désignée « l'acheteur », offre à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'acquérir un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 6 529 778 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 105 486 pieds carrés;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de vendre le lot 6 529 778 à l'acheteur pour un montant approximatif de 738 402 \$, soit 7 \$ le pied carré, le tout selon les conditions énumérées dans l'offre d'achat déposée et suite à la subdivision de lot devant être créée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'offre d'achat déposée par 9547-1959 Québec inc. pour le terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 6 529 778 du cadastre du Québec soit acceptée;

QUE le prix de vente de l'immeuble soit fixé à un montant approximatif de 738 402 \$, soit 7 \$ le pied carré, payable comptant à la signature de l'acte de vente, lequel prix sera établi précisément suivant la superficie exacte du lot à être créé;

QUE la vente soit faite sans la garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

QUE l'acheteur assume les frais inhérents à la transaction, notamment l'acte notarié;

QUE l'acheteur s'engage à réaliser sur l'immeuble, dans les deux ans à compter de la date de signature de l'acte de vente notarié, un projet de construction conforme à la réglementation municipale en vigueur, dont la superficie de plancher du bâtiment principal représentera au moins 15% de la superficie total du terrain acquis;

QU'à défaut de respecter ce délai, l'acheteur devra verser à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une somme supplémentaire de dix mille dollars (10 000 \$) annuellement à celle déjà prévue aux termes de l'offre d'achat;

QUE l'acheteur s'engage à respecter tous les règlements municipaux en vigueur;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant plein effet à la présente résolution, notamment l'acceptation de l'offre d'achat ainsi que l'acte de vente notarié.

5.5. Règlement d'emprunt numéro 1387-2025 - emprunt temporaire

398-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1387-2025 décrétant l'exécution de travaux d'égout pluvial sur la section de la 2e Avenue comprise entre l'avenue Pierre et la rue Brûlé et pourvoyant à un emprunt de 679 500 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1387-2025;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.6. Bélanger Sauvé avocats - honoraires

399-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 21 115,40 \$, taxes en sus, soit :

- un montant de 2 116,00 \$ pour les services rendus au 3 juin 2025 (facture 0000442181);
- un montant de 7 405,00 \$ pour les services rendus au 12 juin 2025 (facture 0000442182);
- un montant de 1 925,00 \$ pour les services rendus au 12 juin 2025 (facture 0000442183);
- un montant de 8 496,95 \$ pour les services rendus au 10 juin 2025 (facture 0000442185);
- un montant de 947,45 \$ pour les services rendus au 11 juin 2025 (facture 0000442186);
- un montant de 225,00 \$ pour les services rendus au 30 juin 2025 (facture 0000442187).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Mise à niveau du poste de pompage sanitaire Notre-Dame - NDP-2025-09 - soumissions - adjudication

400-08-2025

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au projet de mise à niveau du poste de pompage sanitaire Notre-Dame;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 15 juillet 2025, à savoir :

Entreprises	Prix avec taxes
Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc.	635 100,00 \$
Groupe Québéco inc.	705 472,80 \$
Brébeuf mécanique de procédé inc.	745 950,90 \$
Turcotte (1989) inc.	803 928,20 \$
Nordmec Construction inc.	867 599,05 \$

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière, datée du 4 août 2025 et la recommandation de monsieur Pascal Rochette, ingénieur, de la firme Gbi Experts-conseils inc. datée du 18 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. le contrat pour le projet de mise à niveau du poste de pompage sanitaire Notre-Dame, ladite entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 635 100,00 \$, incluant les taxes applicables;

DE nommer la direction des services techniques à titre de responsable de l'évaluation en vertu de la Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires;

QUE la dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1384-2025.

6.2. Mise à niveau du poste de pompage sanitaire Notre-Dame - NDP-2025-09 - services professionnels - mandat

401-08-2025

ATTENDU QUE le mandat accordé à Gbi Experts-conseils inc. pour les services professionnels requis pour la réfection du poste de pompage Bocage incluait également l'étude du comportement et de la capacité du poste de pompage Notre-Dame;

ATTENDU QUE l'étude de la validation de la capacité de pompage du poste Notre-Dame effectué par la firme Gbi Experts-conseils inc. dans le cadre du mandat pour les services professionnels de réfection du poste de pompage Bocage précise qu'une modification au poste de pompage Notre-Dame devait être envisagée;

ATTENDU QUE le relevé, la conception des plans et devis préliminaire et définitifs ainsi que la gestion de l'appel d'offres public du poste de pompage Notre-Dame a été effectué par Gbi Experts-conseils inc.;

ATTENDU QU'une proposition de Gbi Experts-conseil inc. a été reçu pour la surveillance des travaux de mise aux normes du poste de pompage Notre-Dame le 23 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE recommander l'octroi du mandat de gré-à-gré de surveillance des travaux de mise à niveau du poste de pompage Notre-Dame à Gbi Experts-Conseils inc. au montant de 38 500,00 \$ avant les taxes applicables;

QUE la dépense découlant de la présente soit financée par le règlement 1384-2025.

6.3. Modernisation de la télémétrie aux débitmètres Gauthier et Firestone - Ville de Joliette - mandat

402-08-2025

ATTENDU QUE dans le cadre de la modernisation de la console d'opération de l'usine de filtration de la Ville de Joliette, une analyse des systèmes de télémétrie municipaux a été effectuée par la firme Gbi Experts-conseils inc., le tout mandaté par la Ville de Joliette;

ATTENDU QUE selon cette analyse, les recommandations qui s'appliquent aux deux panneaux de télémétrie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sont les suivantes :

- Remplacement du module Easy par un automate plus récent;
- Conservation du modem existant;
- Installation d'un pare-feu pour la sécurisation des connexions;
- Possibilité d'ajustements au forfait cellulaire afin d'obtenir une adresse IP statique.

ATTENDU QUE la Ville de Joliette a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux liés à la modernisation de la console de l'usine de filtration et que l'entreprise Filtrum inc. était le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le montant des travaux s'élèvent à environ 6 900 \$ pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE verser un montant approximatif de 6 900 \$, plus les taxes applicables à la Ville de Joliette, représentant le montant des travaux de modernisation à effectuer, qui s'appliquent aux deux panneaux de télémétrie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

DE transmettre une copie de cette résolution à la Ville de Joliette.

6.4. Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales - volet 1 - octroi d'une aide financière - autorisation de signature

403-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a présenté une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour un projet de modernisation du garage municipal situé au 33, rang Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière au programme RÉCIM sous le numéro 2023322 a été jugée prioritaire par le Ministère et a été présélectionnée pour l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière au programme RÉCIM a été transférée au Programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, sous le numéro 2030235;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer la convention d'aide financière du PRACIM.

6.5. Construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte et d'un bâtiment de service - NDP-2022-04 - Les Entreprises Philippe Denis inc. - recommandation de paiement

404-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Philippe Denis inc. l'exécution des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte et d'un bâtiment de service;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Alain Richer, architecte de la firme BC2 Architecture, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement en date du 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Philippe Denis inc. la somme de 854 962,39 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable aux règlements d'emprunt 1290-2021 et 1290-1-2024.

6.6. Remplacement d'un ponceau sur la rue Patrick - NDP-2024-09 - Construction Moka inc. - recommandation de paiement

405-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Moka inc. l'exécution de travaux dans le cadre du remplacement d'un ponceau sur la rue Patrick;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jérémie Roy, ingénieur, pour GBI Experts-Conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 (réception provisoire) et en recommande le paiement dans sa lettre du 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction Moka inc. la somme de 16 435,47 \$, taxes et retenue de 5% incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1356-2024.

6.7. Rénovation et agrandissement du garage municipal - NDP-2023-11 - Construction L. Morin inc. - recommandation de paiement

406-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction L. Morin inc. l'exécution de travaux dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Andréanne Gaudet, architecte, pour Espace symbiose architecture inc., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 18 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction L. Morin inc. la somme de 67 766,09 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1372-2024.

6.8. Marquage de la chaussée - NDP-2025-02 - 9219-4463 Québec inc. (A1 Lignes Jaunes) - recommandation de paiement

407-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à A-1 Lignes Jaunes inc. (9219-4463 Québec inc.) l'exécution de travaux dans le cadre du marquage de la chaussée pour l'année 2025;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Michaël Morin, et que ce dernier en recommande le paiement dans sa lettre du 7 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à A-1 Lignes Jaunes inc. (9219-4463 Québec inc.) la somme de 79 711,32 \$, taxes incluses.

6.9. Semaine de la sécurité ferroviaire 2025 - demande d'appui

408-08-2025

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

ATTENDU QUE 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer l'Opération Gareautrain durant la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025, en affichant des visuels de sensibilisation à la cause sur les différents outils promotionnels de la Ville.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ENVIRONNEMENT

7.1. Dérogation mineure numéro 2025-0298 (250, boulevard Antonio-Barrette)

409-08-2025

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 539 située au 250, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment principal, à un endroit où lesdits équipements seront visibles de la rue, sans que ces derniers ne soient recouverts d'un matériau de revêtement autorisé ou camouflés par un écran avec une opacité minimale de 75%, dérogeant ainsi à l'article 3.6.1 du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise un lieu où l'occupation du sol n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU QUE les dispositions en analyse dans le cadre de la dérogation mineure n'ont pas été adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2025-0298 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2025-0298 soit acceptée sans condition.

7.2. Dérogation mineure numéro 2025-0381 (lot 4 926 285)

410-08-2025

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 285 située sur le boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser une marge avant de 6,2 mètres au lieu d'une marge avant de 9,35 mètres tel que prescrit en vertu des dispositions de l'article 3.2.7 du règlement de zonage 1362-2024;

ATTENDU QU'elle vise également à autoriser l'utilisation de quatre (4) matériaux de parement extérieur au lieu du maximum de trois (3) prescrit en vertu des dispositions de l'article 3.5.4 du règlement de zonage 1362-2024;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise un lieu où l'occupation du sol n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU QUE les dispositions en analyse dans le cadre de la dérogation mineure n'ont pas été adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande et que l'acceptation de la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2025-0381 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du comité présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2025-0381 soit acceptée sans condition.

7.3. Étude de PIIA - construction d'un bâtiment et aménagement extérieur - boulevard Antonio-Barrette (lot 4 926 285)

411-08-2025

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 285 et situé sur le boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement extérieur du site aux fins d'y construire un immeuble de 34 logements desservis par 61 cases de stationnement, dont 26 extérieures, le tout tel que soumis par DEVA6;

ATTENDU QUE la présente demande a été analysée en vertu des critères applicables au secteur de PIIA des zones CV, à l'exception de CV-5 et d'une partie de CV-25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 285 et situé sur le boulevard Antonio-Barrette ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement extérieur du site aux fins d'y construire un immeuble de 34 logements desservis par 61 cases de stationnement dont 26 extérieures.

7.4. Étude de PIIA - autoriser le tracé du prolongement de la rue des Abeilles - lots 6 486 998, 6 486 997, 6 487 001, 6 487 002 et sur une partie du lot 6 487 004

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet en raison de son lien d'emploi avec Les développements Triam inc., madame Nicole Chevalier s'abstient de participer aux délibérations.

412-08-2025

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 6 486 998, 6 486 997, 6 487 001, 6 487 002 et sur une partie du lot 6 487 004 et situé sur la rue des Abeilles;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser le tracé du prolongement de la rue des Abeilles, les 13 lotissements destinés à accueillir des duplex contigus dont un en projet intégré et les 8 lotissements destinés à accueillir des triplex jumelés, le tout tel que soumis par Développement Triam Inc.;

ATTENDU QUE la présente demande a été analysée en vertu des critères applicables au secteur de PIIA des zones RD-1, RD-2, RD-3, RD-4, CON-7 et RL-31 ainsi qu'aux critères applicables aux opérations cadastrales impliquant l'ouverture d'une ou de plusieurs rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 6 486 998, 6 486 997, 6 487 001, 6 487 002 et sur une partie du lot 6 487 004 et situé sur la rue des Abeilles ayant pour objet d'autoriser le tracé du prolongement de la rue des Abeilles, les 13 lotissements destinés à accueillir des duplex contigus dont un en projet intégré et les 8 lotissements destinés à accueillir des triplex jumelés, sous réserve de certaines conditions:

QUE la présente autorisation se limite au volet lotissement du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

QUE les implantations, constructions, et aménagements extérieurs proposés soient approuvés dans un second temps;

QUE les lots comportant le rond de virée temporaire proposé dans le cadre la demande soient acceptés;

QUE leurs constructions soient conditionnelles au respect des conditions à édicter dans le cadre de l'entente relative à des travaux municipaux.

7.5. Étude de PIIA - construction d'un bâtiment et aménagement extérieur - 29, rue Gauthier Nord

413-08-2025

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 500 851 et situé au 29, rue Gauthier Nord;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement extérieur du site aux fins d'y construire un immeuble de 17 logements desservit par 25 cases de stationnement, le tout tel que soumis par Doucet Turcotte;

ATTENDU QUE la présente demande a été analysée en vertu des critères applicables au secteur de PIIA des zones CV, à l'exception de CV-5 et d'une partie de CV-25.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du comité présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 500 851 et situé au 29, rue Gauthier Nord ayant pour objet de construire un immeuble de 17 logements desservi par 25 cases de stationnement pour les raisons suivantes :

- Le traitement de la façade donnant sur l'avenue des Champs-Élysées ne permet pas d'assurer une relation cohérente entre le cadre bâti et la rue en offrant un traitement architectural optimisé;
- Les caractéristiques architecturales des balcons donnant sur la rue Gauthier Nord n'octroie pas au bâtiment le caractère attractif et accueillant recherché dans le cadre des nouveaux projets.

7.6. Étude de PIIA - modification de l'affichage en vitrine et remplacement de l'affichage sur le bâtiment et d'un panonceau - 185-A, boulevard Antonio-Barrette

414-08-2025

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 105 et situé au 185-A, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser une modification de l'affichage lié au local du 185-A, boulevard Antonio-Barrette aux fins d'y ajouter un affichage en vitrine, remplacer l'affichage apposé sur le bâtiment et remplacer un panonceau de l'enseigne sur poteau, le tout aux fins d'afficher l'entreprise «Au Village Ludique»;

ATTENDU QUE la présente demande a été analysée en vertu des critères applicables au secteur de PIIA des zones CV-5 et d'une partie de CV-25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 105 et situé au 185-A, boulevard Antonio-Barrette ayant pour objet d'autoriser une modification de l'affichage lié au local du 185-A, boulevard Antonio-Barrette aux fins d'y ajouter un affichage en vitrine, remplacer l'affichage apposé sur le bâtiment et remplacer un panonceau de l'enseigne sur poteau.

DE suggérer, sans que cela ne constitue une obligation, de relocaliser l'enseigne apposée sur bâtiment sur le mur avant dudit bâtiment à un niveau équivalent à celui de l'entreprise «H&R BLOCK» plutôt que d'implanter l'affichage directement sur la marquise.

7.7. Adoption second projet - règlement numéro 1388-2025 modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024 aux fins de modifier les dispositions particulières aux piscines

415-08-2025

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1388-2025 modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024 aux fins de modifier les dispositions particulières aux piscines, sans modification.

7.8. Avis de motion - règlement numéro 1389-2025 retirant les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain des règlements de zonage 1362-2024 et sur les permis et certificats 1365-2024

416-08-2025

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1389-2025 retirant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024 et du règlement sur les permis et certificats 1365-2024 applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain identifiées par la CARA.

7.9. Dépôt et adoption - règlement numéro 1389-2025 retirant les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain des règlements de zonage 1362-2024 et sur les permis et certificats 1365-2024

417-08-2025

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1389-2025 retirant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024 et du règlement sur les permis et certificats 1365-2024 applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain identifiées par la CARA.

7.10. Avis de motion - règlement numéro 1390-2025 modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024

418-08-2025

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1390-2025 modifiant le règlement de zonage 1362-2024 afin de modifier des dispositions encadrant l'abattage d'arbres, les constructions accessoires, les revêtements extérieurs autorisés, l'encadrement de l'entreposage extérieur, les entrées charretières en zone CV, les droits acquis et implantant des mesures planchers en matière d'implantation au sol et de logements.

7.11. Dépôt et adoption - règlement numéro 1390-2025 modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024

419-08-2025

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le premier projet de règlement numéro 1390-2025 modifiant les dispositions du règlement de zonage 1362-2024 aux fins de :

1. modifier les normes relatives à l'abattage d'arbres autorisés;
2. ajouter l'abri à bois aux bâtiments accessoires non comptabilisés;
3. ajouter une disposition entourant les constructions accessoires mixtes;
4. modifier des dispositions entourant la construction d'un garage privé détaché;
5. modifier les dispositions entourant la superficie maximale des constructions accessoires;
6. modifier les dispositions entourant l'entreposage extérieur des usages publics et institutionnels;
7. modifier les dispositions encadrant la hauteur des clôtures d'un espace entreposage extérieur;
8. modifier les dispositions entourant le groupe d'usage habitation (H);
9. modifier les dispositions particulières aux entrées charretières dans les zones CV;
10. modifier les dispositions en lien à la superficie d'implantation des bâtiments;
11. ajouter des dispositions en lien aux droits acquis suite à une acquisition municipale;
12. modifier les dispositions en lien à un stationnement bénéficiant d'un droit acquis.

7.12. Collecte de cèdres - Arbressence - demande de partenariat

420-08-2025

ATTENDU QUE l'entreprise Arbressence inc. propose d'offrir gratuitement à la population le service de ramassage des retailles de cèdres dans le cadre de son entreprise d'économie circulaire;

ATTENDU l'offre de services 2025 soumise par Arbressence inc. à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter l'offre de services 2025 d'Arbressence inc. relativement au service de collecte et de récupération de retailles de cèdres sur le territoire de la Ville;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Moisson Lanaudière - contribution financière

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet puisqu'elle est la coordonnatrice du Centre de Femmes Marie-Dupuis, madame Marie-Christine Laroche s'abstient de participer aux délibérations.

421-08-2025

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une subvention pour l'aider à défrayer le coût de sa contribution à des organismes municipaux, dont notamment le Centre de femmes Marie-Dupuis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 10 238 \$ à Moisson Lanaudière représentant la moitié des coûts annuels pour le transport, le tri, la préparation et l'entreposage des denrées distribués par l'organisme.

8.2. Maison des jeunes du Grand Joliette - activité de financement - autorisation

422-08-2025

ATTENDU QUE la Maison des jeunes du Grand Joliette demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir une activité de financement sur son territoire;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs recommande l'autorisation de la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la Maison des jeunes du Grand Joliette à tenir une activité de financement le samedi 27 septembre 2025, de 9 h à 16 h, au moyen d'un pont payant à l'intersection du rang Sainte-Julie et du boulevard Antonio-Barrette;

D'autoriser également le prêt de 12 cônes et 10 dossards à l'organisme, selon leur demande.

8.3. DADGAD Communications numériques - Fondation Dominique Ducharme - prêt de local à titre gratuit

423-08-2025

ATTENDU QUE l'entreprise DADGAD Communications numériques a loué la salle communautaire du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue le jeudi 7 août 2025;

ATTENDU QUE DADGAD Communications numériques a demandé à la Ville le prêt gratuit de la salle, d'une valeur de 226,62 \$;

ATTENDU QUE cette location avait pour but de présenter une conférence du Prairiquois Dominique Ducharme;

ATTENDU QUE l'entièreté des profits de l'événement sera remise à la Fondation Dominique Ducharme;

ATTENDU QUE la Fondation Dominique Ducharme redonne à des organismes de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs a vérifié la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies entérine le prêt de la salle à titre gratuit à DADGAD Communications numériques pour la présentation d'une conférence donnée par le Prairiquois Dominique Ducharme, dont l'entièreté des profits sera remise à la Fondation Dominique Ducharme.

8.4. Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) - adhésion - renouvellement

424-08-2025

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et d'acquitter la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1. Hockey mineur - tarification 2025-2026

425-08-2025

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree a soumis sa tarification pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE les membres de la Commission loisirs ont répondu favorablement à la proposition par courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le hockey pour la saison 2025-2026 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Coût réel 2025-26	Implication de la Ville (50 %)
M7 (4-5-6 ans)	630 \$	315 \$
M9 (7-8 ans)	1 130 \$	565 \$
M11 (9-10 ans)	1 180 \$	590 \$
M13 (11-12 ans)	1 260 \$	590 \$
M15 (13-14 ans)	1 260 \$	630 \$
M18 (15-16-17 ans)	1 260 \$	630 \$

QUE les jeunes s'inscrivant dans la catégorie compétitive devront assumer la différence.

9.2. Patinage artistique - tarification 2025-2026

426-08-2025

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique les étoiles d'argent a soumis sa tarification pour la saison de patinage artistique pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE les membres de la Commission de loisirs ont répondu favorablement à la proposition par courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le patinage artistique pour la saison 2025-2026 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarification	Subvention
Patinage Plus	900 \$	450,00 \$
Extension star (1xsem.)	1025 \$	512,50 \$
Extension star (2xsem.)	1250 \$	625,00 \$
École avancée	1335 \$	667,50 \$

QUE les jeunes s'inscrivant dans la catégorie compétitive devront assumer la différence.

9.3. Association basketball Persévérance - tarification 2025-2026 - modification

427-08-2025

ATTENDU QUE des erreurs se trouvent dans la résolution 388-07-2025 concernant les tarifs d'inscription 2025-2026 auprès de l'Association de basketball Persévérance;

ATTENDU QUE des erreurs ont également été relevées en ce qui a trait à l'application de la politique familiale accompagnant cette résolution;

ATTENDU QUE madame Karine Marois, directrice du Service de la culture et des loisirs, a effectué les vérifications nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abroger la résolution 388-07-2025 et de la remplacer par la présente résolution;

QUE le basketball - récréatif pour la saison 2025-2026 soit subventionné à 50 % jusqu'à un maximum de 250 \$ par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises de moins de 18 ans qui s'inscrivent auprès de Basketball persévérance selon la tarification suivante :

Catégorie	Tarifs 2025	Subvention ville
Novice (Féminin et masculin)	450 \$	225 \$
Mini développement (Féminin et masculin)	450 \$	225 \$
Mini compétitif (Féminin et masculin)	450 \$	225 \$
Atome (féminin)	850 \$	250 \$
Benjamine (Féminin et masculin)	850 \$	250 \$
Cadette majeur (Féminin)	850 \$	250 \$
Juvenile (Féminin)	850 \$	250 \$

9.4. Programmation aide-animateur 2025-2026 - bourse

428-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite offrir aux jeunes de son territoire des occasions d'acquérir une première expérience en animation;

ATTENDU QUE le programme d'aide-animateur vise à encourager l'implication des jeunes, à développer leurs compétences en animation et à soutenir le bon déroulement du camp de jour;

ATTENDU QUE ce programme offre une bourse, une formation en animation, des repas chauds ainsi qu'un chandail à l'effigie du camp;

ATTENDU QUE le programme est ouvert aux jeunes fréquentant le secondaire et résidant à Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE la promotion du programme a été effectuée via les réseaux sociaux et dans l'édition printanière du *Prairiquois* afin d'assurer une large diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte officiellement le programme d'aide-animateur pour le camp de jour 2025;

QUE la Ville accepte de verser un montant de bourses supérieur à celui initialement prévu, puisque le nombre de jeunes intéressés au programme et les besoins étaient plus importants que prévu;

QUE la Ville verse une bourse de 200 \$ par semaine aux aide-animateurs, selon leur nombre de semaines de participation;

QUE le montant total versé, d'environ 12 640 \$, corresponde à environ 61 semaines de présence.

9.5. Programmation de loisirs - automne 2025

429-08-2025

ATTENDU QUE la programmation de loisirs - automne 2025 a été élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission de la culture et des loisirs et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation de loisirs pour l'automne 2025 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION AUTOMNE 2025

PARENTS-ENFANTS

Yoga avec bébé | 2-8 mois
Durée : 1 heure - 12 semaines
Jour et heure : Jeudi de 9h à 10h
Début : 18 septembre 2025
Professeur : Sophie Desjardins – Yoga Lanaudière
Endroit : Salle communautaire (Centre des arts et des loisirs Alain-Larue)
Coût : 58,50 \$ / Duo

TOUT-PETITS

Bouge en musique | 3-6 ans

Durée : 45 minutes - 6 semaines

Jour et heure : Samedi de 9h à 9h45 (Groupe 3-4 ans)
Samedi de 10h 10h45 (Groupe 5-6 ans)

Début : 13 septembre 2025

Professeur : Alexandre Ducharme alias Tchiko - Jeunesses Musicales Canada

Endroit : Salle no. 3 du bâtiment des organismes

Coût : 42,50 \$

ENFANTS

Arts plastiques | 8-11 ans

Durée : 1 heure – 10 semaines

Jour et heure : Samedi de 10h à 11h

Début : 13 septembre 2025

Professeure : Nathaly Diaz

Endroit : Salle no. 1 du bâtiment des organismes

Coût : 46,50 \$

Auto-défense Krav Maga | 4e-5e-6e année

Durée : 1 heure – 10 semaines

Jour et heure : Lundi de 15h30 à 16h30

Début : 15 septembre 2025

Professeur : Lucien Crelier Centres d'entraînements IMI . Krav Maga

Endroit : Salle no. 3 du bâtiment des organismes

Coût : 51,50 \$

Badminton | 4e-5e-6e année

Durée : 1 heure – 10 semaines

Jour et heure : Lundi de 15h25 à 16h25

Début : 15 septembre 2025

Professeur : Denis Fournier – Association de Badminton Régionale de Lanaudière

Endroit : Gymnase de l'école Dominique-Savio

Coût : 43,25 \$

*Matériel inclus.

Bricolage | Maternelle seulement

Durée : 1 heure – 10 semaines

Jour et heure : Mercredi de 15h30 à 16h30

Début : 17 septembre 2025

Professeure : Nathaly Diaz

Endroit : Salle de classe de l'école Mgr-Jetté

Coût : 46,50 \$

Cheerleading | 1re à la 6e année*

Durée : 1 heure – 10 semaines

Jour et heure : Mardi de 15h30 à 16h30

Début : 30 septembre 2025

Professeur : Maude - Para « S » cool

Endroit : Gymnase de l'école Dominique-Savio

Coût : 80,50 \$

Cuisine| 4e-5e-6e année

Durée : 1 ½ heure – 10 semaines

Jour et heure : Lundi de 15h30 à 17h

Début : 15 septembre 2025

Professeure : Lise Jollet

Endroit : Salle communautaire (Centre des arts et des loisirs
Alain Larue)

Coût : 126,50 \$

Dessin | 1e-2e-3e année

Durée : 1 heure - 10 semaines

Jour et heure : Lundi de 15h30 à 16h30

Début : 15 septembre 2025

Professeur : Véronique Lévesque

Endroit : Salle Alphonse-Desjardins, 2^e étage de la
bibliothèque

Coût : 59,50 \$

Dessin | 4e-5e-6e année

Durée : 1 heure - 10 semaines

Jour et heure : Jeudi de 15h30 à 16h30

Début : 18 septembre 2025

Professeur : Véronique Lévesque

Endroit : Salle Alphonse-Desjardins, 2^e étage de la
bibliothèque

Coût : 59,50 \$

Hockey cosom | 1e-2e-3e

Durée : 1 heure – 10 semaines

Jour et heure : Jeudi de 15h30 à 16h30

Début : 25 septembre 2025

Professeur : Para « S » cool

Endroit : Gymnase de l'école des Sentiers

Coût : 80,50 \$

Mini-Mellyn | 8-11 ans

Durée : 1 ½ heure – 10 semaines

Jour et heure : Mercredi de 18h30 à 20h

Début : 17 septembre 2025

Professeur : Association de grandeur nature Mellyn Ennenorath

Endroit : Gymnase de l'école Monseigneur-Jetté

Coût : 62 \$

Mellyn | 11-17 ans

Durée : 2 heures – 10 semaines

Jour et heure : Vendredi de 18h30 à 20h30

Début : 20 septembre 2024

Professeur : Association de grandeur nature Mellyn Ennenorath

Endroit : Gymnase de l'école Monseigneur-Jetté

Coût : 82,75 \$

Sculpture sur bois | 9 à 16 ans

Durée : 1 ½ heure – 10 semaines

Jour et heure : Samedi de 10h à 11h30

Début : 27 septembre 2025

Professeur : Association Des Artisans Sculpteurs De Lanaudière

Endroit : Salle no.4 du bâtiment des organismes

Coût : 72,00 \$

Soccer-Moteur | Maternelle

Durée : 45 minutes – 5 semaines
Jour et heure : Mercredi de 15h30 à 16h15
Début : 24 septembre 2025
Professeur : Para « S » cool
Endroit : Cour d'école
Coût : 47,25 \$

Théâtre et improvisation | 1e-2e-3e année

Durée : 1 heure – 10 semaines
Jour et heure : Mardi de 15h30 à 16h30
Début : 16 septembre 2025
Professeur : Jessica - Théâtre Côte-à-Côte
Endroit : Salle communautaire (Centre des arts et des loisirs
Alain Larue)
Coût : 96,50 \$

Théâtre et improvisation | 4e-5e-6e année

Durée : 1 heure – 10 semaines
Jour et heure : Mercredi de 15h30 à 16h30
Début : 17 septembre 2025
Professeur : Jessica - Théâtre Côte-à-Côte
Endroit : Salle no.4 du bâtiment des organismes
Coût : 96,50 \$

ADOLESCENTS* / ADULTES *

*50% de rabais pour les 17 ans et moins et les personnes de
60 ans et plus

Espagnol | Débutant

Durée : 1 heure - 10 semaines
Jour et heure : Mercredi de 18h à 19h
Début : 17 septembre 2025
Professeure : Ana Maria Jaramillo
Endroit : Salle Alphonse-Desjardins, 2e étage de la
bibliothèque (171, rue Jetté)
Coût : 131,50 \$ *Prévoir acheter le volume Pensar y aprender,
Libro1

Espagnol | Intermédiaire

Durée : 1 heure - 10 semaines
Jour et heure : Mercredi de 19h15 à 20h15
Début : 17 septembre 2025
Professeure : Ana Maria Jaramillo
Endroit : Salle Alphonse-Desjardins 2^e étage de la bibliothèque
Coût : 131,50 \$ *Prévoir acheter le volume Pensar y aprender,
Libro1

RCR et réactions allergiques

Durée : 1 journée intensive
Jour et heure : Le samedi 20 septembre 2025 de 8 h 30 à 16 h
Professeur : Benoit Ducharme
Endroit : Salle Alphonse-Desjardins, 2^e étage de la bibliothèque
Coût : 68,75 \$

Remise en forme

Durée : 1 heure – 12 semaines
Jour et heure : Mardi de 18h à 19h
Début : 16 septembre 2025
Professeure : Lysane - En Corps
Endroit : Salle no.3 du bâtiment des organismes
Coût : 171 \$

Taï Chi | Cours de soir (14 ans et +)

Durée : 1 heure – 12 semaines
Jour et heure : Lundi de 19h à 20h
Début : 15 septembre 2025
Professeur : Richard Payette
Endroit : Salle Alphonse-Desjardins, 2^e étage de la bibliothèque
Coût : 106,75 \$

Yoga débutant (12 ans et +)

Pour s'initier à la pratique conventionnelle du yoga.

Durée : 1¼ heure - 12 semaines
Jour et heure : Jeudi de 19 h à 20 h 15
Début : 18 septembre 2025
Professeur : Karelle Dupont
Endroit : Centre des arts et des loisirs Alain-Larue
Coût : 167,50 \$

Yoga intermédiaire/avancé (12 ans et +)

Routine plus fluide et approfondie. Pour ceux et celles qui ont déjà pratiqué le hatha yoga.

Durée : 1¼ heure - 12 semaines
Jour et heure : Mardi de 19 h à 20 h 15 ou jeudi de 17 h 30 à 18 h 45
Début : 16 septembre 2025
Professeur : Karelle Dupont
Endroit : Centre des arts et des loisirs Alain-Larue (225, boul. Antonio-Barrette)
Coût : 167,50 \$

Zumba (12 ans et +)

Mise en forme sur des rythmes latins.

Durée : 1 heure – 12 semaines
Jour et heure : Mardi de 18h30 à 19h30
Début : 16 septembre 2025
Professeur : Alexandra - En Corps
Endroit : Gymnase de l'école des Sentiers
Coût : 171 \$

ADULTES SEULEMENT*

Cardio tonus

Durée : 1 heure – 12 semaines
Jour et heure : Mercredi de 14h15 à 15h15
Début : 17 septembre 2025
Professeur : Lysane – En Corps
Endroit : Salle no.3 du bâtiment des organisme
Coût : 171 \$

Circuit d'entraînement | Stations d'exercices

Durée : 1 heure - 6 semaines

Jour et heure : Mercredi de 10h30 à 11h30

Début : 17 septembre 2025

Professeur : Lysane - En Corps

Endroit : Circuit d'entraînement au parc des Champs-Élysées

Coût : Gratuit sans inscription nécessaire

Danse-exercices | 50 ans et +

Durée : 1 heure – 10 semaines

Jour et heure : Lundi de 11h à 12h

Début : 15 septembre 2025

Professeur : Judith LeBel

Endroit : Salle no.3 du bâtiment des organismes (34, 1ère Avenue)

Coût : 91,75 \$

Improvisation | 50 ans et +

Durée : 1 ½ heure – 12 semaines

Jour et heure : Mercredi de 13h30 à 15h

Dates : 17 septembre 2025

Professeur : Théâtre Côte-à-Côte

Endroit : Salle no.4 du bâtiment des organismes

Coût : Gratuit, mais inscription nécessaire

J'apprivoise mon Ipad

Durée : 1 ½ heure - 10 semaines

Jour et heure : Mardi de 10h à 11h30

Début : 16 septembre 2025

Professeure : Michel Deschamps

Endroit : Salle Alphonse-Desjardins (2^e étage de la bibliothèque)

Coût : 85,50 \$

Marche active et musculation par intervalle

Durée : 1 heure - 6 semaines

Jour et heure : Mardi de 9h à 10h

Début : 16 septembre 2025

Professeur : Lysane - En Corps

Endroit : Sentier champêtre

Coût : Gratuit, sans inscription nécessaire

Mobilité, stabilité et flexibilité

Durée : 1 heure – 12 semaines

Jour et heure : Mercredi de 13h15 à 14h15

Début : 17 septembre 2025

Professeur : Clinique Kinésia

Endroit : Salle no.3 du bâtiment des organismes

Coût : 225 \$

Pilates

Durée : 1 heure – 12 semaines

Jour et heure : Mardi de 9h à 10h

Début : 16 septembre 2025

Professeur : Karelle - En Corps

Endroit : Centre des arts et des loisirs Alain-Larue

Coût : 171 \$

Remise en forme

Durée : 1 heure – 12 semaines
Jour et heure : Vendredi de 10h30 à 11h30
Début : 12 septembre 2025
Professeure : Lysane - En Corps
Endroit : Salle no.3 du bâtiment des organismes
Coût : 171 \$

Stretching

Durée : 1 heure – 12 semaines
Jour et heure : Vendredi de 9h à 10h
Début : 12 septembre 2025
Professeure : Lysane - En Corps
Endroit : Salle no.3 du bâtiment des organismes
Coût : 171 \$

Taï Chi | Cours de jour

Durée : 1 ½ heure – 12 semaines
Jour et heure : Mercredi de 10h à 11h30
Début : 17 septembre 2025
Professeur : Richard Payette
Endroit : Salle Alphonse-Desjardins, 2^e étage de la bibliothèque
Coût : 160,50 \$

Yoga 50 ans et +

Durée : 1 ¼ heure - 12 semaines
Jour et heure : Mardi de 10h30 à 11h45 ou jeudi de 10h30 à 11h45
Début : 16 septembre 2025
Professeur : Sophie Desjardins – Yoga Lanaudière
Endroit : Centre des arts et des loisirs Alain Larue
Coût : 168,50 \$

Yoga sur chaise

Durée : 1 ¼ heure - 12 semaines
Jour et heure : Mardi de 13h30 à 14h30 ou jeudi de 13h à 14h15
Début : 16 septembre 2025
Professeur : Sophie Desjardins – Yoga Lanaudière
Endroit : Centre des arts et des loisirs Alain Larue
Coût : 168,50 \$

Yoga thérapeutique

Durée : 1 ¼ heure - 12 semaines*
*demi-session disponible pour les femmes enceintes.
Jour et heure : Mardi de 17h30 à 18h45
Début : 16 septembre 2025
Professeur : Karelle Dupont
Endroit : Centre des arts et des loisirs Alain-Larue
Coût : 167,50 \$

Zumba Gold

Durée : 1 heure – 12 semaines
Jour et heure : Vendredi de 10h30 à 11h30 ou le lundi de 15h à 16h
Dates : 12 septembre 2025
Professeur : Mélanie - En Corps
Endroit : Salle no.4 du bâtiment des organismes
Coût : 171 \$

9.6. Club de soccer Lanaudière Nord - inscriptions été 2025 - recommandation de paiement

430-08-2025

ATTENDU QUE la résolution 102-02-2025 confirmait la tarification pour la saison 2025 de l'Association de soccer Lanaudière Nord pour les jeunes de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE l'Association de soccer Lanaudière Nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2025;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du Service des loisirs et de la culture, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 29 juillet 2025, le paiement d'un total de 175 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'Association de soccer Lanaudière nord sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2025 totalisant 29 968,67 \$ pour un total de 175 inscriptions incluant 27 rabais pour un 2^e enfant et 3 rabais pour un 3^e enfant.

9.7. Club de baseball mineur Lanaudière Nord - recommandation de paiement

431-08-2025

ATTENDU QUE la résolution 626-12-2024 confirmait la tarification pour la saison 2025 de l'Association de baseball mineur Lanaudière Nord pour les jeunes de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière Nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2025;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du service des loisirs et de la culture, a vérifié ladite liste et recommande le paiement de la facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière Nord sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2025 totalisant 7 654,50 \$ sur un total de 44 inscriptions.

9.8. Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation - sessions hiver et printemps 2025 - recommandation de paiement

432-08-2025

ATTENDU les résolutions 257-05-2023, 531-10-2023 et 157-04-2024 adoptant et modifiant la Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation;

ATTENDU QUE la politique est un cadre de référence clair afin de soutenir financièrement les familles dont les enfants souhaitent s'inscrire à des activités non offertes par la Ville ou ses mandataires;

ATTENDU QUE la politique prévoit une subvention de 35 % pour chaque activité jusqu'à un maximum de 150 \$ annuellement par enfant;

ATTENDU QUE madame Karine Marois, directrice du Service de la culture et des loisirs, a fait l'analyse des demandes et validé les adresses de résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une subvention aux 28 familles dont les enfants sont admissibles pour les sessions d'hiver et de printemps 2025, totalisant un montant de 4 219,91 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1. Remplacement des écrans numériques - mandat

433-08-2025

ATTENDU QUE les écrans numériques situés au 225, boulevard Antonio-Barrette sont désuets depuis plus d'un an en raison de l'évolution technologique et que des réparations ne sont plus pertinentes pour ces écrans qui ne répondent plus aux standards;

ATTENDU la recommandation de madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat à Lumicom pour le remplacement des écrans numériques, incluant le transport, l'installation, le raccord et le retrait des panneaux existants, situés au 225, boulevard Antonio-Barrette, pour un montant de 57 750 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de services datée du 6 août 2025 et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1378-2025.

10.2. Coopérative des producteurs du Marché public de Joliette - organisation d'un marché public à Notre-Dame-des-Prairies - autorisation

434-08-2025

ATTENDU QUE la Coopérative des producteurs du Marché public de Joliette a demandé la tenue d'un marché public à Notre-Dame-des-Prairies en octobre;

ATTENDU QUE la Ville souhaite effectuer une première expérience avec des producteurs locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la Coopérative des producteurs du Marché public de Joliette à tenir un marché public le ou vers le 5 octobre 2025 sur son territoire, sous réserve de la disponibilité des lieux;

QUE les commerçants de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soient invités à ce marché public;

QU'un budget approximatif de 1 500 \$ soit accordé pour le marché public.

10.3. Association professionnelle des diffuseurs de spectacles - RIDEAU - adhésion

435-08-2025

ATTENDU QUE RIDEAU est un réseau professionnel permettant à la Ville de bénéficier d'un accès privilégié à un vaste réseau de diffuseurs, artistes et intervenants culturels;

ATTENDU QUE l'adhésion offre un soutien et un accompagnement en programmation et gestion d'événements culturels;

ATTENDU QUE cette adhésion permet également une visibilité au programme de résidence de la Ville, un accès à des ressources exclusives, la participation à des événements du milieu culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville assume la cotisation annuelle auprès de RIDEAU pour l'année 2025-2026 et qu'elle acquitte la somme de 250 \$ plus les taxes s'y rapportant.

10.4. Association professionnelle des diffuseurs de spectacles - RIDEAU - nomination

436-08-2025

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est membre de RIDEAU depuis plusieurs années;

ATTENDU le changement de direction du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE nommer madame Karine Marois comme représentante pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et de se prévaloir du droit de vote en tant que membre au sein de l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles - RIDEAU.

10.5. Mon Afrique en Lanaudière - Une journée en Afrique - demande de commandite

437-08-2025

ATTENDU QUE l'organisme Mon Afrique en Lanaudière sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une commandite dans le cadre de la 5^e édition d'Une Journée en Afrique;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de soutenir cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme Mon Afrique en Lanaudière dans le cadre de la 5^e édition de l'événement Une Journée en Afrique qui se déroulera les 30 et 31 août 2025.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

438-08-2025

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 22.

Suzanne Dauphin, mairesse

Nancy Bellerose, directrice
des affaires juridiques et
greffière